

[Français]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, même si je connais les grandes difficultés des provinces Maritimes, en particulier dans le domaine du transport, et même si je suis d'accord avec l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) sur le fait que bien souvent dans les Maritimes il est plus rapide de faire du pouce que de prendre le train, je ne suis cependant pas tout à fait d'accord pour dire que tout est inefficace dans cette partie du Canada.

Je ne vois pas comment, d'une part, on peut dire que tout est inefficace et que rien ne marche dans le domaine des transports, ce qui en aparté n'est pas très gentil à l'égard des ministres des Transports de ces provinces, et dire que les accords, par exemple, sur l'expansion économique régionale avec les provinces où l'on peut financer sur une base de 90 p. 100 et 10 p. 100 les investissements fédéraux et provinciaux dans le domaine des transports sont bons, je ne vois pas comment on peut dire que cela est bon et que tout le reste est noir et mauvais.

J'aimerais rappeler à l'honorable député ce que le ministre des Transports a déclaré en réponse à sa question sur l'exploitation et l'entretien des routes dans les provinces Maritimes. Je voudrais lui rappeler que cette responsabilité, d'après la Constitution canadienne, relève clairement de la compétence des provinces. Cela étant dit, le gouvernement fédéral s'est toutefois déclaré prêt à aider à l'occasion les gouvernements provinciaux directement ou indirectement, en ce qui concerne l'amélioration de leurs réseaux routiers, à condition qu'une telle aide permette d'atteindre certains objectifs nationaux.

Il est clair, monsieur le président, et le gouvernement fédéral le reconnaît, que l'uniformisation du poids minimal des camions et celle de la réglementation connexe constitueraient un avantage très important pour le gouvernement fédéral et pour les gouvernements provinciaux en cause. Comme le sait l'honorable député, le gouvernement a accepté en mai dernier de verser jusqu'à 125 millions de dollars pour l'amélioration des services de transport dans les provinces Maritimes au cours des trois prochaines années. Évidemment, une grande partie de ces fonds, soit 100 millions de dollars, sont destinés au programme de renforcement des routes principales, selon un arrangement de partage des frais qui établit à 50 p. 100 la part du gouvernement fédéral et à 50 p. 100 celle des provinces, sur quoi l'honorable député n'est pas d'accord.

● (1827)

[Traduction]

Sur réception l'été dernier de la demande commune des ministres compétents des provinces Maritimes, le ministre a passé en revue les projets de travaux. Mais il n'a pas trouvé d'éléments nouveaux propres à remettre en question le principe d'une participation fédérale de 50 p. 100 aux frais admissibles. Ce pourcentage correspond bien à la part d'intérêt du niveau «national».

Bref, monsieur l'Orateur, tous les intéressés auront avantage à ce que les provinces acceptent en définitive l'offre du gouvernement, en cette période de compressions budgétaires, et que les projets d'amélioration des grands axes routiers soient immédiatement mis en chantier.

L'économie canadienne

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement de la Chambre est retirée d'office.

(La motion est retirée.)

M. l'Orateur adjoint: Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 29.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA PRÉSUMÉE MALADMINISTRATION DE L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allard:

Que la Chambre déplore a) que le gouvernement a manqué de prévoyance et de leadership devant l'invasion des produits étrangers sur le marché canadien, notamment dans les secteurs tels la chaussure, le textile, le vêtement et le meuble, ce qui a eu pour effet de contribuer grandement à l'affaiblissement des industries canadiennes et aux nombreuses mises à pied qui en ont découlé;

b) que les crédits engagés par le gouvernement au titre des programmes Canada au Travail ne sont pas suffisants à créer des emplois pour combattre le chômage massif et persistant qui sévit, particulièrement chez les jeunes de 18 à 30 ans à la recherche d'un emploi permanent, nonobstant l'acceptation d'un assez grand nombre de projets;

c) qu'aucune mesure sérieuse n'a été prise pour diminuer les taux d'intérêt, qui sont la cause majeure de la hausse injustifiée des prix, et pour combattre efficacement l'inflation; et

d) qu'en dépit du fait que l'administration actuelle a avoué candidement que les méthodes économiques utilisées ne convenaient plus aujourd'hui, le gouvernement, par faiblesse devant la dictature économique et financière, persiste à appliquer ses mêmes méthodes économiques qui sont dépassées et qui font que la population canadienne reste toujours aux prises avec les mêmes problèmes économiques.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. A 6 heures, c'est le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations que avait la parole.

M. Alan G. Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, quand on m'a proposé un peu avant l'heure du souper de participer au débat d'aujourd'hui sur la motion de l'opposition, je me suis dit: pas encore un autre débat sur un sujet touchant à l'économie! Il me semble que le Parlement a passé beaucoup trop de temps pendant les jours réservés à l'opposition et au cours du débat sur les mesures fiscales parrainées par le ministre des Finances (M. Chrétien)—débat qui n'est toujours pas terminé—à se contempler le nombril. Je crois que l'un des problèmes que pose notre fonction de parlementaires, c'est que nous passons beaucoup trop de temps à nous ausculter à la Chambre des communes sans nous donner suffisamment de recul pour voir ce qui se passe et ce qui se fait de constructif dans notre pays.

Le représentant de Rimouski (M. Allard) est un député que je tiens en très haute estime. Je sais qu'il a été auparavant un entrepreneur qui a très bien réussi et qu'il a toujours conservé une très bonne réputation pour ses talents d'homme d'affaires. Mais après avoir examiné la motion dont il nous a saisis